

PCAE

MODE D'EMPLOI

7 ÉTAPES À SUIVRE

03 | 📄

Je dépose mon dossier auprès du service instructeur et je reçois un accusé de réception*

04 | 👤

Mon dossier est instruit par le service instructeur et examiné par un comité de sélection

05 | 📌

Si mon dossier est sélectionné, je reçois une décision d'attribution d'aide après le vote des financeurs qui accompagnent mon projet

06 | ⚙️

Je réalise mon projet

07 | 🏠

Je demande le paiement selon les conditions inscrites dans ma décision d'attribution d'aide

02 | 📝

Je complète mon dossier, seul ou accompagné par une structure compétente

01 | 🖥️

Je prends connaissance de l'appel à projets sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine (les-aides.nouvelle-aquitaine.fr) ou auprès du correspondant PCAE départemental



* possibilité de démarrer les travaux sans promesse de subvention



Vous avez un projet ?

Point d'accueil téléphonique PCAE : le correspondant PCAE de votre chambre départementale d'agriculture

Charente.....	05 45 24 49 49	Landes.....	05 58 85 45 53
Charente-Maritime.....	05 46 50 45 20	Lot-et-Garonne.....	05 53 77 83 08
Corrèze.....	05 55 21 55 53	Pyrénées-Atlantiques	05 59 80 70 14
Creuse.....	05 55 61 50 28	Deux-Sèvres.....	05 49 77 15 15
Dordogne.....	05 53 35 88 33	Vienne.....	05 49 44 75 40
Gironde.....	05 56 35 00 00	Haute-Vienne.....	05 87 50 42 41

TOUT SAVOIR SUR
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

L'Europe s'engage en Nouvelle-Aquitaine aux côtés de la Région et des autres financeurs publics pour développer les territoires et soutenir les investissements agricoles. Pour les exploitations de Nouvelle-Aquitaine, les fonds européens FEADER peuvent être mobilisés pour co-financer leurs projets.



Innovons aujourd'hui, explorons demain

AGRICULTURE



Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles



Aides aux investissements en agriculture



Innovons aujourd'hui, explorons demain

C'EST QUOI ?

Le PCAE est un outil complet pour soutenir les investissements dans l'objectif d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles. Il se décline en 11 dispositifs d'aides sous forme d'appel à projets complémentaires et indépendants, échelonnés tout au long de l'année.

Le PCAE doit vous permettre :

- > De pérenniser et moderniser votre exploitation
- > De rendre votre exploitation plus compétitive
- > De vous adapter aux défis environnementaux
- > D'améliorer vos conditions de travail



POUR QUI?*

- > Les exploitants agricoles
- > Les groupements d'agriculteurs (associations, GIEE, etc.)
- > Les établissements de développement agricole et de recherche
- > Les CUMA
- > Les entreprises de travaux agricoles

* Bénéficiaires adaptés à chaque appel à projets.
Le PCAE ne soutient que les structures ayant leur siège en Nouvelle-Aquitaine.



QUELS PROJETS SONT CONCERNÉS ?

La sélection des projets se fait sur la base de critères spécifiés dans chaque appel à projets en vue de favoriser notamment :

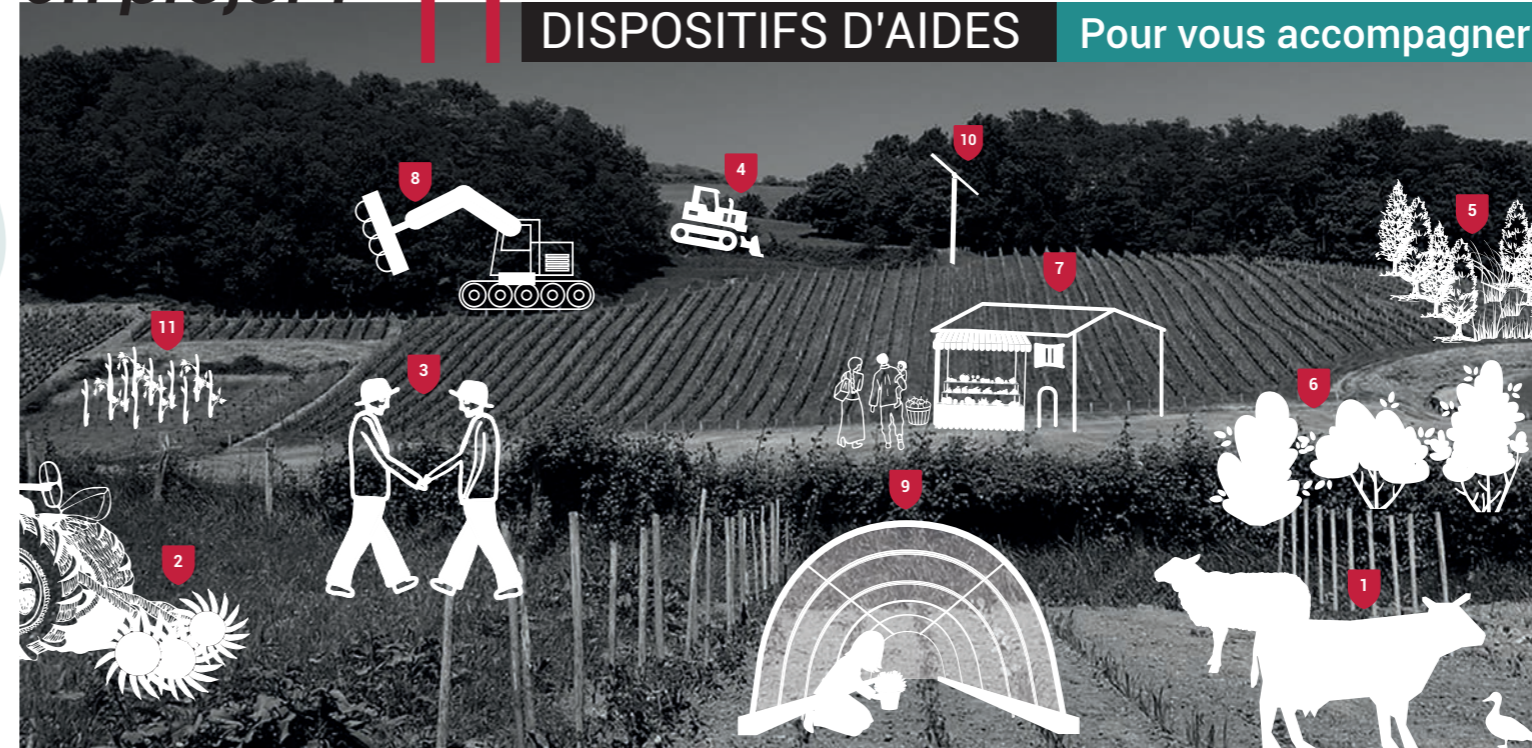
- > La préservation et la reconquête de la qualité de l'environnement : démarches environnementales (certification, AB, zonages environnementaux, GIEE, etc.) et pratiques agro-écologiques
- > Le renouvellement générationnel
- > La structuration des filières de production
- > Les circuits courts et de proximité
- > L'innovation



Un projet ? 11

DISPOSITIFS D'AIDES

Pour vous accompagner



1 PLAN DE MODERNISATION DES ÉLEVAGES

Construction et équipements de modernisation des bâtiments, gestion des effluents, qualité sanitaire et performance énergétique.

2 PLAN VÉGÉTAL ENVIRONNEMENT

Infrastructures et équipements de réduction des pollutions (phyto-sanitaires et autres intrants), érosion des sols et prélèvements sur la ressource en eau.

3 INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN CUMA

Matériels agricoles et aires de lavage, remplissage et compostage.

4 MÉCANISATION EN ZONE DE MONTAGNE

Équipements spécifiques à la zone de montagne.

5 MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGRO-FORESTIERS

Plantation d'arbres.

6 MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Haies, plantations, équipements de protection, mares, mise en défens des berges et systèmes d'abreuvement, etc.

7 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES

Construction et équipements de transformation, conditionnement, stockage et commercialisation de produits agricoles transformés.

8 MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION AGRO-ÉCOLOGIQUES À DESTINATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES

Infrastructures et équipements de réduction des pollutions phytosanitaires.

9 INVESTISSEMENTS EN CULTURES MARAÎCHÈRES, PETITS FRUITS, HORTICULTURE ET ARBORICULTURE

Serres ou tunnels, équipements de protection contre les aléas climatiques, etc.

10 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ARBORICULTURE ET VITICULTURE : PROTECTION CONTRE LE GEL ET LA GRÊLE

Tours antigel fixes ou mobiles, lutte contre le gel par aspersion, filets paragrêle.

11 PLAN DE COMPÉTITIVITÉ DE LA PÉPINIÈRE VITICOLE «PEPI 20/20»

Matériels spécifiques aux pépinières et permettant de répondre aux exigences environnementales.